



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE L'ÎLE DE FRANCE

9, villa Thoréton - 75015 PARIS - Tél : 01.45.57.34.20 - Fax : 01.45.54.80.80  
Paris,  
le 03 mai 2021.

**Madame et Messieurs les  
Présidents des Comités  
Départementaux de Tir,  
Mesdames et Messieurs les  
Présidents des clubs de Tir de l'Île-  
de-France.**

N/Réfs : PhC/SG. 8347.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme par le passé, le Président de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR aura le plaisir de remettre les médailles du MÉRITE FÉDÉRAL, lors de la prochaine Assemblée Générale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir retourner à la Ligue Régionale de Tir de l'Île-de-France - 09 villa Thoréton - 75015 PARIS ou par mail : [secretariat@lirtidf.org](mailto:secretariat@lirtidf.org) les dossiers avant le :

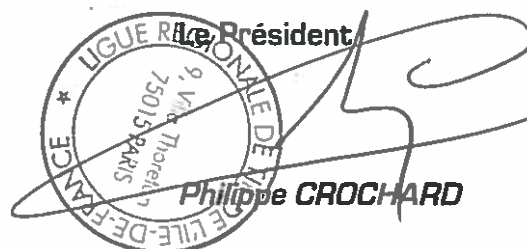
❖ **03 SEPTEMBRE 2021**

délai de rigueur (afin que vos propositions soient transmises à la F.F.Tir - commission des médailles et récompenses).

Permettez-moi de vous rappeler que ces récompenses doivent être attribuées à des personnes réellement méritantes, ce qui, d'ailleurs, a toujours été le cas jusqu'ici (joindre une page annexe pour l'historique, afin de pouvoir départager dans l'ordre de mérite les candidats).

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,  
  
Philippe CROCHARD

P.J. : formulaire et note d'information.

Nota : les propositions ajournées par la dernière commission doivent être renouvelées.



# MÉMOIRE DE PROPOSITION MÉRITE FÉDÉRAL 2020/2021

Avant le : **03** septembre 2021  
à l'adresse mail = *secretariat@lftidf.org*

Ligue :

RENSEIGNEMENT SUR LE LICENCIÉ :					
Société :	N° de la Société :				
Nom :	Prénom :				
Numéro de la licence :	Licencié depuis : (renseigner l'année)				
Date de Naissance : (xx/xx/xxxx)	Nationalité : FRA				
Adresse de domicile :					
Code Postal :					
Ville :					
Fonctions au sein : Club <input type="checkbox"/>	Comité Départemental <input type="checkbox"/>	Ligue <input type="checkbox"/>			
Nombre d'années de service rendus : (ans)					
Fonctions : Élu <input type="checkbox"/>	Tireur <input type="checkbox"/>	Éducateur <input type="checkbox"/>	Arbitre <input type="checkbox"/>	Niveau : Ligue <input type="checkbox"/>	National <input type="checkbox"/>
Motivez <i>obligatoirement</i> votre demande :					

**Distinctions déjà obtenues :** À vérifier par celui qui propose le Mérite Fédéral et ou la Médaille Jeunesse et Sports (vous aider d'ITAC)

Aucune : <input type="checkbox"/>		
Mérites Fédéraux : <input type="checkbox"/>	Grade : AUCUN	Année :
Jeunesse et Sports : <input type="checkbox"/>	Grade : AUCUN	Année :
Autres :		

Grade Proposé : (cochez la case choisie)	
Chevalier <input type="checkbox"/>	10 ans minimum
Officier <input type="checkbox"/>	Chevalier + 5 ans minimum
Commandeur <input type="checkbox"/>	Officier + 5 ans minimum
Grand Officier <input type="checkbox"/>	Sans délai, sur proposition du Président de la Fédération Française de Tir

Le Président de la Société	Avis du Président de la Ligue
Date et signature :	Ordre Préférentiel (*) : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/>
	Date et signature :
	(*) Dans le cas de plusieurs propositions émanant de la même Ligue, indiquer l'ordre de préférence.

REINITIALISATION DU FORMULAIRE



## MÉDAILLE DU MÉRITE FÉDÉRAL

Règlement modifié par le Comité directeur du 8 décembre 2018.

La médaille du Mérite Fédéral a été créée par la Fédération Française de Tir pour remercier et honorer ceux qui se sont dévoués ou se dévouent à la cause du tir ou pour services rendus au tir sportif.

Elle est décernée par le Président de la Fédération, sur proposition du Président de Ligue après avis de la Commission des Médailles et Récompenses.

Elle est classifiée en :

- **BRONZE - CHEVALIER**
- **ARGENT - OFFICIER**
- **OR - COMMANDEUR**
- **VERMEIL - GRAND OFFICIER**

Elle ne peut être attribuée qu'à des personnes licenciées à la Fédération Française de Tir.

Les Associations affiliées à la Fédération Française de Tir peuvent présenter des candidatures à leur Président de Ligue qui transmet avec son avis à la Commission des Médailles et Récompenses, laquelle propose le résultat de son étude au Président de la Fédération pour décision.

Pour toute candidature ajournée l'année précédente, une nouvelle demande sera nécessaire.

Le nombre d'années de service nécessaire à la présentation d'une candidature à la médaille de BRONZE (grade de CHEVALIER) est fixé à dix ans (10 ans).

Le bénéficiaire peut ensuite postuler pour l'obtention de la médaille d'ARGENT (grade d'OFFICIER) la quinzième année (10 ans + 5 ans), puis à la médaille d'OR (grade de COMMANDEUR) la vingtième année (10 ans + 5 ans + 5 ans).

Un grade supérieur peut être exceptionnellement proposé par la Commission des Médailles et Récompenses et accordé par le Président de la Fédération de Tir sans que soit pris en considération le nombre d'annuités suivant la première attribution.

La médaille de VERMEIL (grade de GRAND OFFICIER) ne peut être attribuée que sur proposition du Président de la Fédération Française de tir, qui prend avis de la Commission des Médailles et Récompenses.



Les membres du Comité Directeur de la Fédération Française de tir peuvent bénéficier de l'attribution du Mérite Fédéral pendant la durée de leur mandat.

L'attribution du Mérite Fédéral est gracieuse.

La promotion est annuelle.

Exceptionnellement, une dérogation aux présentes dispositions peut être accordée sur décision du Président de la Fédération Française de Tir.

Toutefois, il est de règle que les médailles du Mérite Fédéral soient remises au cours de la réunion des Présidents de Ligue précédant l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Française de Tir.

Les contingents annuels sont fixés à :

- Médailles de BRONZE	(grade de Chevalier)	60
- Médailles d' ARGENT	(grade d'Officier)	15
- Médailles d' OR	(grade de Commandeur)	10
- Médailles de VERMEIL	(grade de Grand Officier)	5

Note : La plaquette d'Honneur de la Fédération Française de Tir est destinée à honorer les personnes, dans le cadre de manifestations particulières. Elle est décernée au nom du Président de la Fédération Française de Tir.

La Commission des Médailles et Récompenses